

Genève, le 6 novembre 2017

Aux représentant-e-s des médias

Conférence de presse de la Cour des comptes

Publication d'un nouveau rapport

AUDIT DE GESTION

GESTION DES MATÉRIAUX D'EXCAVATION

Madame,
Monsieur,

À l'occasion de la parution d'un nouveau rapport d'audit, les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

vendredi 10 novembre 2017 à 9 heures
à la salle des Fiefs
2, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève.

Chaque année, plus de 2,6 millions de tonnes de matériaux d'excavation non pollués sont produites sur les chantiers genevois. Cela représente plus des deux tiers de l'ensemble des déchets du canton.

Selon le plan de gestion des déchets du canton de Genève 2014-2017, le stockage des matériaux d'excavation non pollués en décharge est devenu au cours de ces dernières années de plus en plus problématique. En effet, le remblayage des gravières genevoises est le principal exutoire utilisé au sein du canton afin de valoriser les matériaux d'excavation non pollués. Or, depuis 2000, on remblaye à Genève environ 1,6 fois plus que l'on n'extrait de graviers et les volumes disponibles pour valoriser ces matériaux se raréfient. Une partie de ces matériaux fait l'objet d'exportations en France voisine au travers d'une convention de transfert de compétence signée entre Genève et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Parallèlement à ce constat, l'analyse des ressources en gravier du canton a montré que les réserves disponibles dans le canton seront épuisées dans une quarantaine d'années.

Dans le cadre de son analyse générale des risques et à la suite de son rapport 86 sur le dispositif de gestion des déchets, la Cour des comptes a considéré la gestion des matériaux d'excavation comme critique au vu du développement continu des constructions et des infrastructures sur le canton.

Cet audit a eu pour objectif principal de s'assurer que la planification cantonale ainsi que la surveillance exercée par l'État sur les sites de valorisation et de stockage des matériaux d'excavation sont conformes à la légalité et au bon emploi des deniers publics.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Stanislas ZUIN
Président

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :
Monsieur Stanislas ZUIN, président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 90, courriel : stanislas.zuin@cdc.ge.ch